CLASSE PASSERELLE

Dispositif d'accueil spécifique des enfants de 2.5 ans à 3 ans

Afin de répondre au mieux aux besoins des enfants de 2,5 ans à 3 ans, nés entre **janvier et mars 2018**, l'école maternelle, la crèche et le service scolaire enfance et petite enfance, proposent un accueil personnalisé de la rentrée scolaire de **septembre jusqu'en janvier.**

Ce dispositif sera mis en place à compter de la rentrée scolaire 2020 si les conditions sanitaires le permettent.

Il se déroulera comme suit :

- 07h45/08h45 : accueil des enfants en crèche
- 08h50 : accompagnement des enfants en classe de maternelle, accompagnés d'un agent de la crèche. Cet agent est présent durant tous les temps transitionnels et travaille en collaboration avec l'enseignante sur des temps d'apprentissages spécifiques.
- 11h30 : retour en crèche
- 11h45 : déjeuner
- 12h30 : sieste proposée
- 15h30 : goûter
- Activités libres, départ.

Les familles dont les enfants bénéficient de ce dispositif d'accueil, de septembre à janvier s'engagent à respecter les horaires et les temps de présence les lundis, mardis, jeudis, vendredis sur les temps scolaires.

Les mercredis et les vacances scolaires, les enfants continueront à être accueillis en crèche jusqu'en janvier.

Nom/prénom :

Enfant :

Je certifie avoir pris connaissance des modalités d'accueil entre les deux structures : crèche et école maternelle.

Je m'engage à respecter les règlements intérieurs de ces deux structures.

Date et signature des parents :